

Intermittents et précaires : le combat continue ! (Communiqué du NPA 65)

Le médiateur Jean-Patrick Gille, nommé en catastrophe le 7 juin dernier par le gouvernement Valls, a remis ce jeudi 19 juin son rapport. Dans la foulée, Manuel Valls a proposé ce soir de gagner du temps en repoussant à plus tard la question du différé d'indemnisation qui sera provisoirement compensé par l'Etat (au mépris du principe de la solidarité interprofessionnelle).

Il a confirmé que le Ministre du travail allait agréer le scandaleux accord passé, à l'issue d'une parodie de négociations, le 22 mars 2014, entre le MEDEF, la CFDT, la CFTC et FO. Le choix de l'agrément est une véritable provocation. Depuis des semaines, la mobilisation s'amplifie à tel point que le gouvernement a été contraint de rouvrir le dossier de la "convention UNEDIC" qu'il pensait gagné au lendemain de l'accord.

C'est une nouvelle erreur d'appréciation que Valls vient de commettre. Le mouvement ne s'arrêtera pas là. L'option de la grève pour de très nombreux festivals d'été est désormais probable tout autant que nécessaire afin d'obliger le gouvernement à retirer l'inadmissible accord.

Valls, Rebsamen et Filippetti semblent croire que quelques mesures de diversion pourraient entamer la détermination des intermittentEs et des précaires. Leur tactique est simple : enfumer et diviser.

C'était d'ailleurs ce à quoi servait le médiateur : gagner du temps, faire mine d'écouter, agiter quelques leurres. Tout cela pour diviser les intermittentEs d'autres travailleurs/ses précaires. Si Valls procède ainsi, c'est qu'il y a danger pour le gouvernement. Le mouvement de grève s'amplifie. Des spectacles et des festivals sont annulés, de très nombreuses actions sont quotidiennement menées et des convergences se créent avec d'autres luttes, dont celles des cheminotEs.

Cette entreprise d'enfumage et de division tente de déjouer la clarté et l'unité de la mobilisation des intermittentEs et des précaires. Clarté car les revendications de la lutte sont précises : le refus de l'agrément est une condition non-négociable. Les propositions du "comité de suivi" doivent être discutées. Unité puisque ce combat pour des droits sociaux refuse la globalité de l'accord (et non les seuls points relatifs aux intermittentEs).

Le NPA réaffirme sa solidarité sans faille avec le mouvement des intermittentEs du spectacle et des précaires.

le NPA65, Tarbes, le 20 juin 2014